

**THUIN****Pierre Navez,**
Échevin**Fiorella Quadu,**
Présidente de
la CCATM**Anne-Sophie
Dujardin,**
CATU

« La CCATM, c'est la représentation citoyenne »

Quel regard portez-vous sur le travail effectué par la CCATM depuis plusieurs mandats ?

Pierre Navez : Notre CCATM est sans doute un peu particulière car elle est composée de personnes très au fait de l'aménagement du territoire : des architectes, des géomètres... C'est donc, par moment, un peu plus élevé que le simple débat citoyen. Mais notre rôle est cependant d'informer au mieux le citoyen. Pour chaque dossier, il y a une consultation en aval et en amont. Et, c'est sûr, certains projets passionnent plus les citoyens que d'autres.

Comment faites-vous pour conscientiser les membres de la CCATM à participer activement tout au long de la mandature ?

Fiorella Quadu : Le fait que la CCATM soit composée de personnes actives dans le domaine facilite un peu les choses. Mais c'est surtout en fonction des dossiers que la motivation varie. On organise également de temps à autres des conférences ou des débats sur des

sujets pointus, comme les implantations commerciales, le prix de l'immobilier ou l'évolution démographique de la commune. Et puis, nos membres sont motivés car nous travaillons actuellement sur l'urbanisation des ZAC.

Auriez-vous envie d'y associer plus de citoyens lambdas ?

Fiorella Quadu : La CCATM fonctionne bien comme cela. Je pense qu'à la manière dont les débats se déroulent, on donne tout de même la parole à tout le monde. Ce qui compte chez nous, surtout, c'est l'avis du citoyen, de l'habitant, des riverains du quartier ou du village. Chaque membre apporte ses compétences sur des dossiers, sur des aspects bien particuliers des dossiers, mais on arrive surtout à avoir une conclusion citoyenne, acceptable aux yeux de tous. La commission reste une commission citoyenne, donc une commission d'habitants. La difficulté, c'est de pouvoir obtenir un avis citoyen avant tout, avant tout avis d'expert. Pour cela, j'essaie toujours de bien

contextualiser le projet en invitant, par exemple, les promoteurs à défendre leurs dossiers. Pas besoin, non plus, d'avoir de grandes compétences, finalement, pour avoir un avis.

Quel est votre rôle plus particulier, à chacun, au sein de cette CCATM ?

Fiorella Quadu : Je suis présidente de la CCATM depuis quatre ans. Je suis ingénieur agronome à l'UCL, au Centre d'études pour l'action territoriale. Mon rôle est d'apporter mes connaissances dans les débats citoyens.

Pierre Navez : Pour ma part, j'ai le plaisir d'y venir et, donc, de mener une réflexion personnelle sur les projets qui y sont présentés. Je ne participe pas directement au débat puisque ce n'est pas spécialement mon rôle. Sauf si, effectivement, on demande l'avis de la ville par rapport à certains projets. Je peux ensuite revenir en collège avec une meilleure appréciation des dossiers. Cela permet de créer un vrai relais entre le collège et la CCATM.



Anne-Sophie Dujardin : Je suis architecte de formation et je suis conseillère en aménagement du territoire pour la ville depuis 13 ans. Lors de la création de la CCATM, le conseil communal a proposé que je suive les formations pour devenir CATU. Je suis donc secrétaire de la commission : je prends note pendant les débats, je reformule ce qui est dit de manière à pouvoir faire un compte rendu et puis, in fine, je présente, avec chaque dossier, l'avis de la CCATM. Concernant la préparation des réunions, je consulte la présidente et, avec les dossiers qui sont arrivés au service, on décide de l'ordre du jour. Par contre, je ne présente pas les avis au collège, d'où l'importance de la présence de l'échevin. Les débats de notre CCATM ne sont jamais politisés. Le jeu est sain : chacun peut parler librement, tout le monde a le droit de parole.

Quelles sont vos attentes quant à la nouvelle CCATM qui sera installée avec le nouveau conseil communal ?

Pierre Navez : Nous voudrions, pour le futur de notre ville, créer notre schéma de développement. C'est très important pour nous parce qu'on l'attend depuis un bon bout de temps... C'était le vœu, et surtout la volonté de la CCATM.

Fiorella Quadu : C'est vrai que nous en avons beaucoup discuté au sein de la CCATM. Il manque un outil à la commune, un cadre stratégique pris en charge par les élus. On espère donc bien qu'il y ait un schéma de développement communal qui soit un jour créé sur la Commune de Thuin.

Anne-Sophie Dujardin : Je pense qu'on doit continuer ce qu'on avait déjà mis en place : proposer les dossiers bien avant la demande de permis. Vous avez, ainsi, des leviers à actionner : la CCATM peut orienter l'adaptation du projet et, quand il passe en demande de permis, l'avis est beaucoup plus positif. La CCATM tente toujours d'avoir un avis unanime, ce que je trouve aussi très positif.

Que regrettez-vous aujourd'hui avec les nouvelles règles que vous impose le CoDT ?

Pierre Navez : Le fait que lorsqu'un effectif est présent, le suppléant ne pourrait pas participer aux séances. Je trouve que c'est un peu dommage, parce qu'il sera difficile au suppléant d'entrer dans un dossier sans connaître les débats précédents. Il aurait été préférable, je pense, comme on le fait chez nous, de donner la possibilité aux CCATM de pouvoir convoquer tout le monde, et qu'effectivement chacun puisse y participer.

Anne-Sophie Dujardin : Les CCATM sont des commissions communales. Il aurait été préférable que le CoDT laisse le libre choix des convocations via le règlement d'ordre intérieur. À Thuin, par exemple, on se réunit à peu près six fois par an, le nombre qui convient le mieux à Thuin. Mais, si on devait s'en tenir à ce que le CoDT prévoit, on ne se réunirait jamais six fois par an. On se réunirait uniquement pour des dossiers conséquents, comme les études d'incidence face aux éoliennes. Donc tout l'enjeu, selon moi, c'est d'alimenter la commission avec des dossiers qui ne sont pas nécessairement censés aller en CCATM.

Quels conseils donneriez-vous aux autres communes concernant le fonctionnement de la CCATM ?

Fiorella Quadu : Certains membres se sentent parfois frustrés de la décision du collège suite à l'avis qu'a rendu la CCATM. Donc, on essaie que ces avis soient bien formulés pour que le collège en tienne compte. On émet ainsi des remarques très pointilleuses sur certains aspects du dossier. Petit à petit, on est arrivés à faire comprendre aux membres que notre avis n'est qu'un avis parmi d'autres. Un avis qui, selon nous, est cependant pertinent et suffisamment bien formulé pour que le collège en tienne compte. C'est sans doute un conseil que je pourrais donner aux autres communes.

Pierre Navez : Créer une CCATM, c'est plus qu'important pour le futur d'une commune. Mais surtout, il faut que celle-ci fonctionne. Il faut donc y participer activement et durablement afin de créer un relais avec les élus. Pour moi, la CCATM, c'est la représentation citoyenne, tout simplement. Au sein de la CCATM, on apprend ainsi à connaître les sentiments de chacun, même si l'esprit de clocher est parfois plus fort dans certains projets que d'autres. Et donc, créer une CCATM, c'est se donner les moyens d'informer la population sur les raisons d'un projet plutôt que d'un autre.



Le lecteur trouvera plusieurs reportages à ce sujet sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (www.youtube.com/uvctv).